## Motion de l'Union pulliérane - Vaud Libre du 11 mars 2015

Concerne: Réintroduction du ramassage des déchets encombrants

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du mercredi 11 février dernier, l'Union pulliérane - Vaud Libre a déposé l'amendement au rapport de la Municipalité relatif à la motion Bally et consorts du 12 octobre 2013 stipulant: «Les déches encombrants sont ramassés deux, voire trois fois, par année gratuitement». Ce dernier n'a pas pu être pris en considération, car il n'est pas possible d'amender un rapport de la Municipalité. Alors, aujourd'hui notre parti dépose une motion reprenant l'intention de l'amendement énoncé.

Le 1er janvier 2014, la nouvelle politique des déchets, notamment le ramassage des déchets encombrants, est entrée en vigueur. En octobre 2012, M. Bally et plusieurs groupes politiques ont signé la motion demandant de s'occuper, entre autre, du ramassage des déchets encombrants dans notre Commune. Après une étude approfondie, la Municipalité nous a rendu son rapport le 11 février 2015 dans lequel elle indique que la réintroduction du ramassage porte à porte n'est plus prévue et que le ramassage des déchets encombrants se ferait uniquement sur appel moyennant un paiement de 50 francs. Seules les personnes bénéficiant de prestations complémentaires seraient exonérées de ce paiement.

L'Union pulliérane - Vaud Libre demande que le ramassage des déchets encombrants soit réintroduit comme par le passé dans la commune de Pully. Au vu du grand nombre de seniors, de familles, de personnes se trouvant pour une durée indéterminée ou définitivement dans l'incapacité de conduire un véhicule, de Pulliérans ayant renoncé pour d'excellents motifs à leur voiture, la prestation du ramassage des déchets encombrants doit impérativement être réintroduite.

Suite à la discussion intéressante que j'ai eue avec notre Municipal Marc Zolliker, notre parti est tout à fait convaincu que le ramassage des déchets encombrants doit être remis sur pieds. C'est d'ailleurs une demande exprimée par une majorité des Pulliérans. Etant donné que le ramassage tel que pratiqué par le passé était meilleur marché, c'est-à-dire 180'000 francs, et que le ramassage sur appel est chiffré entre 540'000 francs et 570'000 francs par année la solution préconisée s'impose d'ellemême.

Soulignons de plus que le taux d'imposition à Pully a été fixé de manière à permettre à la commune de fournir une telle prestation à tous les habitants sans aucune taxe supplémentaire.

En conclusion, l'Union pulliérane -Vaud libre vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de soutenir sa motion. Nous proposons qu'elle soit renvoyée à une commission et traitée conjointement avec celle de l'UDC.

Pully, le 11 mars 2015

Pour l'Union pulliérane -Vaud libre La Présidente de groupe

Verena Kuonen